

**Communication de la délégation Mauritanienne
le 5 juin 2008-Genève)**

**Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs**

Permettez moi de vous remercier pour m'offrir l'occasion de vous informer sur les derniers progrès accomplis dans mon pays pour l'élimination des mines antipersonnel et cela conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention .

C'est dans ce cadre que la République Islamique de Mauritanie a entrepris plusieurs actions concrètes après notre dernière rencontre à Aman en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie nationale de l'action antimines qui a été expliquée et développée durant la 8e me conférence des Etats Parties .

Pour faire un rappel de la problématique posée, les terres suspectées selon la LIS certifiée par les Nations Unies en 2007, sont initialement de 76 Km² (soient 60 communautés dont : 3 à impacts élevés, 20 impact moyens et 37 à impact bas). Le Programme National de Déminage Humanitaire pour le développement a mené plusieurs opérations d'études techniques et de déminage ces dernières années pour réduire considérablement ses zones à risque et particulièrement en 2007-2008 .

Ainsi en 2007-2008, 8.000.000 de m² ont été déminés et remis aux populations, ce qui a permis la destruction de 376 mines antipersonnel et 163 autres projectiles de guerre. Cela constitue en terme de terres déminées le double du travail accompli depuis notre adhésion à cette honorable convention.

Les opérations d'études techniques de déminage sont en cours de réalisation sur le terrain et permettront sans doute de réduire considérablement les zones affectées.

D'autres mesures importantes ont été aussi réalisées dans le but de créer des conditions favorables pour le respect de la convention et particulièrement la mise en œuvre de l'article 5 :

- Certification de la LIS par les Nations Unies.
- Adoption d'une stratégie Nationale de lutte antimines 2007-2011
- Adoption d'une législation nationale de lutte antimines
- Réalisation d'une large campagne de sensibilisation contre le Danger des mines en impliquant les réseaux d'ONG nationales et les relais locaux dans les wilayas de Tiris Zemour et Daklet Nouadhibou (45 000 personnes cibles)
- Mise en place d'une politique de remise à la disposition des terres « land release »

Messieurs et Mesdames

Ces efforts n'ont pu être réalisés que grâce à l'appui généreux des donateurs (la France, la Suède, le Canada, l'Allemagne, USA le GICHD) et le gouvernement Mauritanien qui a intégré l'action Antimine comme chapitre dans le budget de l'Etat .La contribution globale du gouvernement est de 730.000 US dollars annuellement.

Il est important rappeler que selon la première version de stratégie déjà élaborée et présentée en Jordanie, la Mauritanie avait demandé un montant d'aide extérieur de 18 millions de dollars pour atteindre les objectifs découlant de la convention.

Avant de terminer je ne peux que remercier infiniment l'équipe de l'action Antimine du PNUD (BCPR à New York), qui ses dernières années, a remarquablement appuyer notre programme pour atteindre ses objectifs.

Je vous remercie